

Albanie et région limitrophe: plan d'action.

Groupe de haut niveau "asile et migration"

2000/2158(COS) - 11/10/2000

La commission a adopté le rapport de Mme Anna KARAMANOU (PSE, GR) sur le plan d'action pour l'Albanie et la région limitrophe. Ce plan d'action a pour objectif fondamental de juguler l'émigration à destination des pays de l'UE. La commission déplore cependant le manque d'équilibre du plan, qui contient pour la plupart des mesures axées sur le contrôle et la répression, issues d'une confusion entre demandeurs d'asile, migrants pour raisons socio-économiques et personnes en transit. Selon la commission, le Conseil devrait mettre en œuvre une stratégie intégrée des flux migratoires en provenance ou à travers l'Albanie. Dans les dialogues entre l'Albanie et l'Europe pour le renforcement de la démocratie et le rapprochement avec l'UE, la commission demande une implication plus étroite de l'Italie, qui est concernée par les questions d'émigration albanaise au même titre que la Grèce en vertu de sa proximité géographique avec l'Albanie. Le rapport précise aussi que l'immigration clandestine ne doit pas être considérée comme un délit par les Etats membres, en raison des motivations politiques ou économiques qui poussent les réfugiés à quitter leur pays. La commission regrette enfin que le plan ne se préoccupe pas de la protection et de la lutte contre les discriminations à l'encontre des réfugiés qui se trouvent sur le sol albanais.